

20 juil 2017 -19:13

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2017

## Adaptations au bien-être en maladies professionnelles 2017-2018

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux adaptations au bien-être en maladies professionnelles pour 2017-2018.

Conformément à l'accord interprofessionnel, le projet vise à modifier l'arrêté royal relatif aux allocations accordées dans le cadre de la loi sur les maladies professionnelles de la manière suivante :

- augmentation de 1,7% pour les minima-forfaits, à dater du 1er septembre 2017
- augmentation de 2% des allocations après 6 ans (récurrence), qui concerne les maladies professionnelles de 2011 (au 1er septembre 2017) et de 2012 (au 1er janvier 2018)

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'exécution des mesures sur le bien-être en maladies professionnelles prises dans le cadre de l'accord interprofessionnel.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 17 juillet 1974 octroyant des allocations à certains bénéficiaires des lois relatives à la réparation des dommages résultant des maladies professionnelles, coordonnées le 3 juin 1970*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>